



Sécur du numérique en santé

Fiches de synthèse par service socle

31/01/2022 | Version 1.2

Ces fiches de synthèse offrent un **résumé pédagogique et simplifié des quatre services socles**. Il s'agit de proposer aux acteurs territoriaux une vue d'ensemble sur les prérequis et les principales étapes de déploiement afin de les accompagner dans la préparation des visites d'établissements de santé.

Celles-ci ne se substituent pas à la documentation existante et aux informations disponibles sur le site de l'ANS.

Pour en savoir plus sur les bénéfices du déploiement de ces services, consultez la présentation ["Où trouver le bon document ?"](#) qui centralise la documentation disponible pour chacun des services présentés.



Conditions d'utilisation



Seuls **les acteurs de la santé, du médico-social et social** impliqués dans la prise en charge de l'usager, du suivi médico-social et social de la personne ou menant des actions de prévention sont habilités à utiliser l'INS.



L'utilisation de l'INS est réglementée par le **référentiel INS** qui précise les mesures de sécurité et les modalités d'utilisation.



L'INS ne peut être utilisée que si l'identité est **qualifiée** grâce à des procédures d'identitovigilance rigoureuses ET **recupérée** par un téléservice développé par la Cnam, INSi.



À date, il est nécessaire de se doter d'une **carte CPx** (CPS, CPF, CPE) **nominative** pour pouvoir accéder au téléservice INSi.

Étapes de déploiement

1

Cadrage

- Prise de connaissance de la documentation de la [page dédiée](#) du site de l'ANS, notamment le [RINS](#), le [RNIV](#) et le [guide d'implémentation](#)
- État des lieux organisation, identitovigilance et SI à partir du questionnaire d'autoévaluation

2

Mise en œuvre

- Sécurisation de l'identification des usagers, sensibilisation et formation à l'identitovigilance
- Installation des versions « INS compatibles » des logiciels afin de pouvoir appeler le téléservice INSi, mettre en œuvre l'INS et la diffuser, en commençant par le référentiel Identité Patient
- Mise à jour des procédures liées à la sécurité / protection des données pour tenir compte de l'arrivée de l'INS et information de l'usager (cf. [REX Pilotes Ségur FHP](#), 4.2.2)

3

Pilotage du déploiement

- Suivi des indicateurs du projet
- Gestion des risques



L'INS n'est pas qu'un simple identifiant : elle est composée d'un identifiant, le matricule INS (NIR / NIA), et de 5 traits d'identité (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance) provenant des bases nationales de référence de l'INSEE.

Conditions d'utilisation



Ne peuvent utiliser MSSanté que **les acteurs de la santé et du médico-social habilités** impliqués dans la prise en charge de l'usager, le suivi médico-social de la personne ou menant des actions de prévention.



MSSanté est un ensemble de messageries proposées par des opérateurs intégrés à l'Espace de Confiance MSSanté. Pour intégrer cet espace, un opérateur proposant un service de messagerie doit **respecter les règles de sécurité listées dans le référentiel 1**.



Pour s'assurer de l'éligibilité d'une structure à MSSanté, il est possible de consulter le **guide**.



Il est nécessaire d'être doté d'un numéro **FINESS** ou d'un numéro **SIRET**, de contractualiser avec l'ANS pour obtenir un contrat structure et de posséder une carte de représentant légal ([formulaire 101](#) et [contrat structure](#)) et de compléter le [formulaire 413](#) pour obtenir un certificat serveur.

Étapes de déploiement

1

Cadrage

- Constitution de l'équipe projet MSSanté
- Raccordement technique de la structure, en devenant opérateur MSSanté ou en passant par un opérateur tiers

2

Mise en œuvre

- Identification des étapes d'alimentation et d'utilisation de l'Annuaire Santé
- Identification des modalités de récupération des messages entrants via une BAL applicative ou une BAL organisationnelle
- Fourniture de boîte aux lettres individuelles aux professionnels de santé pouvant en avoir (médecins, personnel paramédical, médico-social et sanitaire, etc.)

3

Pilotage du déploiement

- Communication interne et externe
- Transmission des indicateurs MSSanté

Conditions d'utilisation



Le professionnel utilisateur du service numérique avec l'authentification Pro Santé Connect doit être préalablement **enregistré dans l'Annuaire Santé**. La procédure varie selon le profil, s'il est géré par un ordre professionnel, l'ARS, le SSA ou l'AE locale.



Le professionnel utilisateur doit disposer d'un moyen d'authentification : la **CPS** ou la **e-CPS**.



Le service numérique doit être **techniquement raccordé** à Pro Santé Connect.



Les utilisateurs doivent **disposer d'un équipement matériel** avec le moyen d'authentification adapté.

- PC avec lecteur de carte pour la connexion via CPS
- Smartphone/tablette avec une bonne couverture réseau mobile 4G/WIFI en prérequis pour la connexion via e-CPS

Étapes de déploiement

1 Cadrage

- Identification des services numériques nécessitant une authentification à Pro Santé Connect et des professionnels utilisateurs concernés
- Identification des équipements des utilisateurs (en fonction du mode de connexion)

2 Mise en œuvre

- Vérification de l'enregistrement des professionnels dans l'Annuaire santé, et enregistrement des professionnels qui sont absents
- Raccordement du service numérique à Pro Santé Connect
- Enrôlement des moyens d'identification électronique (l'activation de l'e-CPS, CPS) des utilisateurs du service numérique en question

3 Pilotage du déploiement

- Formation / Accompagnement des utilisateurs
- Suivi des indicateurs projet et d'usage

Conditions d'utilisation



Les **besoins logistiques** sont à anticiper (commandes de cartes CPx, de lecteurs, de certificats, voire installation de nouveaux postes de travail).



Les **applications tierces du SIH** (réanimation, bloc, chimio, labo, RIS...) doivent être compatibles.



La **contractualisation avec un opérateur de messagerie** intégré à l'espace de confiance MSSanté vient en complément pour partager l'information sur les données de santé, à la fois par le DMP et la messagerie. Le DMP intervient en complément du déploiement de MSSanté.

Étapes de déploiement

1

Cadrage

- Obtention du soutien de la direction et de la Commission médicale de l'établissement (CME)
- Constitution d'une équipe projet et élaboration du plan de déploiement

2

Mise en œuvre

- Déploiement des outils nécessaires à l'alimentation dans un premier temps puis à la consultation du DMP dans un second temps, une fois les exigences de la vague 2 SONS précisées

3

Pilotage du déploiement

- Communication
- Formation

Depuis le 1er juillet 2021, il n'est plus possible de créer des DMP quel que soit le canal.

Cet arrêt des créations a été rendu nécessaire pour préparer l'arrivée du nouveau service Mon espace santé qui sera généralisé à partir de début 2022.



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv_fr



[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)